

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

N° 2020-052

Finances – Installation et labellisation d’une maison de services au public – Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du Contrat de Ruralité soutenu par la Dotation de Soutien à l’Investissement Local 2020 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

Secrétaire de séance : Adeline BOIZARD

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

N°2020-052

Finances – Installation et labellisation d'une maison de services au public – Demande de subvention
la Préfecture dans le cadre du Contrat de Ruralité soutenu par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
2020 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération n°2019-072 en date du 6 décembre 2019 relative au projet de mise en place d'une maison de services au public avait été prise.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des thématiques de la DSIL 2020 relatives à l'accès aux services publics et vise au développement des territoires ruraux.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Installation et mise en place d'une maison de services au public	30 000 € HT	DSIL	24 000 €
		Autofinancement	6 000 €

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité soutenu par la dotation de soutien à l'investissement local ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **18 JUIN 2020**

Le Maire,

Frédéric QUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.